



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 2303

Texte de la question

M. Bernard Schreiner attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des centres d'entraînement aux méthodes de l'éducation active quant à leur pérennité. En effet, le ministère de l'éducation nationale, qui apporte un soutien financier depuis la Libération, envisagerait de remettre en cause ce partenariat entre l'Etat et ces associations complémentaires de l'école publique exerçant des missions éducatives d'intérêt général en direction de la jeunesse. Il lui demande, compte tenu des mesures internes de redressement prises par les CEMEA, de leur action unanimement reconnue dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, quelles mesures il envisage de prendre pour qu'ils puissent la poursuivre.

Texte de la réponse

Association éducative complémentaire de l'enseignement public, les CEMEA sont l'un des principaux partenaires du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce partenariat se traduit chaque année par le versement d'une importante subvention à laquelle s'ajoute la mise à disposition d'un certain nombre de personnels enseignants. Toutefois, en raison des sérieuses difficultés financières qu'a rencontrées dernièrement l'association, et qui l'ont conduite à adopter un sévère plan de redressement, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a été contraint, en début d'année, à lui suspendre momentanément son aide, conformément aux règles prévues en matière de financement public des organismes à caractère associatif. Simultanément, une mission d'inspection conjointe avec les ministères chargés des affaires sociales et de la jeunesse et des sports était diligentée afin de dresser un bilan précis de la situation financière des CEMEA. Le rapport de cette mission, remis aux ministres concernés dans le courant du mois de mai, ayant conclu à la viabilité de l'association, il a été décidé naturellement de maintenir le soutien du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en lui attribuant une subvention pour 1997 égale à celle perçue l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2303

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2622

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3831